

D. Banques et sociétés par actions.

Tableau 28, p. 376.

E. Caisse d'Épargne près les postes.

Tableaux 29—35, p. p. 337—383.

F. Sociétés coopératives.

Tableau 36, p. 384.

Tableau 37, p. p. 385—388.

XII. Voies de communication.

A. Chemins de fer.

Tableaux 1—16, p. p. 389—397.

B. Routes.

Tableau 17, p. 398.

C. Voies navigables.

Tableaux 18—21, p. p. 399—405.

Tableau 22, p. 406.

D. Postes — Télégraphes — Téléphones.

Tableaux 23—34, p. p. 407—415.

Etat politique, intellectuel et moral.

XIII. Finances.

A. Finances d'Etat.

Tableaux 1—5, p. p. 419—425.

Tableaux 6—7, p. p. 426—433.

Tableau 8, p. p. 434—439.

Tableaux 9—10, p. p. 440—444.

D'après des données de la Banque Nationale de Bulgarie.

Elaborés à la Direction Générale de la Statistique d'après le *Compte rendu annuel de la Caisse d'Épargne* près la Direction Générale des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Dressé à la Direction Générale de la Statistique d'après les communication spéciales tirées de l'archive de la Banque Agricole de Bulgarie.

Dressé à la Direction Générale de la Statistique d'après les comptes rendus respectifs.

Les renseignements sont tirés de la publication annuelle de la Direction Générale des Chemins de fer et des Ports: «*Statistique des Chemins de fer et des Ports de l'Etat Bulgare*», années 1894 à 1909.

Les renseignements sont fournis par la Direction Générale de la Grande Voirie.

De la publication de la Direction Générale de la Statistique: «*Statistique du commerce de la Bulgarie avec les pays étrangers, etc.*», III-ème partie, «*Mouvement de la navigation par ports*», années 1905 à 1909, et du manuscrit de la même statistique pour 1910.

Les renseignements sont fournis par la Direction Générale des Chemins de fer et des Ports.

La section entière est composée d'après les publications statistiques annuelles de la Direction Générale des Postes, Télégraphes et Téléphones.

D'après les données du Ministère des Finances, section des imports directs.

Tirés des manuscrits de la «*Statistique des budgets du Royaume*» de 1879 à 1898, élaborée à la Cour des Comptes par le conseiller V. Dustabanoff.

Tirés de la «*Loi sur les budgets clôturés*» de 1905 à 1909 et des «*Budgets du Royaume*» de 1905 à 1911.

Tirés de la publication de la Direction Générale de la Statistique: «*Statistique du commerce de la Bulgarie avec les pays étrangers, etc.*», année 1910.